



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autistes

Question écrite n° 21483

Texte de la question

M. Louis Cosyns rappelle à Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité qu'elle n'a apporté aucune réponse à sa question 1644 dans laquelle il lui demandait de bien vouloir lui indiquer les établissements dans lesquels la méthode de Lovaas est appliquée ainsi que le nombre de personnes ainsi prises en charge. C'est pourquoi il lui pose de nouveau cette question et lui demande de bien vouloir lui préciser, alors que l'annonce du plan autisme 2008-2010 est sans cesse repoussée, le nombre de patients pris en charge par la méthode de Lovaas et plus globalement par des traitements dits comportementalistes.

Texte de la réponse

Dans les faits, les établissements sanitaires ou médico-sociaux adaptent l'offre de prise en charge en diversifiant la palette des interventions, celles-ci pouvant emprunter différentes méthodes et approches, selon les besoins des personnes souffrant de ces troubles. Il n'existe pas à ce jour de dénombrement des personnes bénéficiant spécifiquement du programme « LOVAAS », les modes de prises en charge pour une même personne étant susceptibles d'évoluer dans le temps. Toutefois, le plan autisme 2008-2010, dans un souci de diversification de l'offre et d'une plus grande ouverture à des programmes peu répandus en France, permet une expérimentation encadrée de réponses nouvelles par de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement adaptés à des interventions à référence comportementale. Cette mesure a permis dès la première année du plan la création de 159 places expérimentales pour enfants et adolescents mettant en oeuvre des approches psycho-éducatives inspirées de la méthode « ABA » (appelée Behavior Analysis), 109 places étant financées au titre des mesures nouvelles 2009 et 50 au titre des mesures anticipées 2010-2011. De nouvelles créations de places sont envisagées dans le cours de ce plan, dans le cadre des enveloppes budgétaires autorisées et en fonction des projets de ce type présentés par les associations.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21483

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2008, page 3406

Réponse publiée le : 5 janvier 2010, page 189